

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

Alors que va se tenir une Conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012, la Commission exécutive rappelle l'opposition de FORCE OUVRIERE à toute constitutionnalisation de la « démocratie sociale » qui serait attentatoire à la liberté syndicale et à la liberté de négociation.

Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, alors que se tient un Sommet européen il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux.

La Commission exécutive confirme, en particulier, la ferme opposition de FORCE OUVRIERE au MES (Mécanisme européen de stabilité) et au TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance).

Au plan national, déterminée à lutter contre le chômage et la précarité, la Commission exécutive réaffirme les revendications prioritaires de FORCE OUVRIERE :

- Augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux ; De ce point de vue, l'augmentation récente du Smic est très loin de répondre aux revendications (5% étaient demandés par FO pour parvenir progressivement à un Smic à hauteur de 80% du salaire médian) ;
- Préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP ;
- Préservation des systèmes et régimes de protection sociale collective avec reconquête des droits, notamment en matière de retraite et opposition à toute réforme dite systémique ;
- Rétablissement de mécanismes de cessation anticipée d'activité ;
- Mise en place d'une réelle stratégie industrielle de la part de l'Etat, tant par la mise sur pied rapide de la Banque Nationale pour l'Industrie que pour l'utilisation active des participations de l'Etat.

Dans cette logique la Commission exécutive confirme la détermination de FORCE OUVRIERE à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

Paris, le 28 juin 2012

Adoptée à l'unanimité